

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

Les membres du conseil municipal, convoqués le 12 avril 2014 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 25 avril 2014 à 20 h 00.

Absent excusé : Olivier LARGERON procuration à Christian SEUX

En ouvrant la séance, le maire a formulé au nom du conseil municipal des vœux de prompt rétablissement aux trois jeunes genésiens victimes d'un grave accident de la route lors d'un déplacement du club d'escalade et exprimé son soutien vis-à-vis de leurs familles.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le législateur a confié le contrôle de la rédaction des délibérations aux conseillers présents le jour du vote par la signature du registre des délibérations. Le registre sera donc mis à la disposition de chaque conseiller au début de chaque séance pour signature, ou non en cas d'absence ou de désaccord.

INFORMATION DES ELUS

Le maire a remis aux membres du conseil municipal un dossier préparé à l'attention des nouveaux élus afin de les informer des principaux dossiers en cours.

Ce dossier qui ne se veut pas exhaustif aborde les points suivants :

- 1 – La commune et ses compétences
- 2 – Le conseil municipal-ses attributions-son fonctionnement
- 3 – Les statuts de la communauté de communes des Monts du Pilat et ses compétences
- 4 – Le contrôle de légalité des actes des autorités locales est effectué à posteriori par le Préfet et le juge administratif.
- 5 – Le patrimoine communal
- 6 – Le personnel communal
- 7 – Les finances communales
- 8– Les associations communales
- 9 – Projet bibliothèque-médiathèque + salles associatives + appartements
- 10 – Révision du Plan Local d'Urbanisme
- 11– Le Parc Naturel Régional du Pilat
- 12 – Le Schéma de COhérence Territoriale : SCOT SUD LOIRE

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'envoi des convocations par voie électronique. Les documents et rapports annexes seront déposés dans la boîte aux lettres de chaque élu en salle des commissions municipales. Une des salles de la mairie est ouverte aux élus pour se réunir après inscription au planning de réservation auprès du service accueil.

HONORARIAT

Conformément à l'article L 2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, a mandaté le maire pour proposer à Madame la Préfète de la Loire de conférer le titre de maire honoraire à M. Daniel MANDON qui a exercé les fonctions de premier magistrat de la commune du 12 mars 1983 au 29 mars 2014, soit pendant trente et une années.

DELEGUES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret, a procédé à la désignation de ses délégués au sein des différents établissements de coopération intercommunale et aux divers organismes dont la commune est membre.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA LOIRE

Délégué Titulaire : Michel TEYSSIER
Délégué Suppléant : Stéphane JESIONKIEWICZ

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

Délégué Titulaire : Yvette ROCHETTE
Délégué Suppléant : Jean-Luc CHAVANA

SICTOM VELAY PILAT

Délégués Titulaires : Jean-Pierre BASTY – Denise GAMET
Délégués Suppléants : Olivier LARGERON – Eugène GAILLARD COADON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE

Vincent DUCREUX – Christian SEUX – Marie Hélène BRUYERE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Geneviève MANDON – Anne TISSOT – Laure EBOLI – Cécile BASTY – Estelle BERGER

ECOLE SAINT JOSEPH

Délégué sans voix délibérative : Philippe MASSARDIER

OFFICE DU TOURISME DU HAUT-PILAT

Délégué Titulaire : Pascale ROCHETIN
Délégué Suppléant : Anne TISSOT

CENTRE MUSICAL DU HAUT-PILAT

Délégué Titulaire : Eugène GAILLARD COADON
Délégué Suppléant : Hélène CROZET

CNAS :

Vincent DUCREUX

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délégués Titulaires : Vincent DUCREUX – Michel TEYSSIER – Denise GAMET – Gaël MOINE

Délégués Suppléants : Christian SEUX – Olivier LARGERON – Jean-Pierre BASTY – Blandine DREVET-ODOUARD

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le conseil municipal a dressé une liste de trente deux noms parmi les contribuables inscrits au rôle des impôts locaux afin de la soumettre au Directeur des finances publiques qui désignera neuf membres, le maire ou son suppléant et huit commissaires afin de former la commission communale des impôts directs

COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions municipales créées à ce jour sont au nombre de cinq dans les domaines suivants :

- Finances et administration générale : ouverte à tous les élus.
- Urbanisme, cadre de vie et développement durable : réunion le 15 mai à 20h
- Travaux, voies et réseaux divers - bâtiments
- Education, sport, jeunesse et vie associative : réunion le 6 mai à 20h
- Vie culturelle : réunion le 29 avril 2014 à 20h30

Urbanisme	Travaux	Education	Vie Culturelle
Christian SEUX	Michel TEYSSIER	Philippe MASSARDIER	Pascale ROCHETIN
Michel TEYSSIER	Christian SEUX	Geneviève MANDON	Yvette ROCHETTE
Olivier LARGERON	Hélène CROZET	Hélène CROZET	Jessica ORIOL
Jean-Luc CHAVANA	Cécile BASTY	Laure EBOLI	Denise GAMET
Laure EBOLI	Yvette ROCHETTE	Olivier LARGERON	Geneviève MANDON
Cécile BASTY	Jean Luc CHAVANA	Anne TISSOT	Anne TISSOT
Geneviève MANDON	Jean Pierre BASTY	Jessica ORIOL	Marie-Hélène BRUYERE
Eugène GAILLARD-COADON	Olivier LARGERON	Yvette ROCHETTE	Pascal FAURE
Blandine DREVET-ODOUARD	Blandine DREVET-ODOUARD	Cécile BASTY	Eugène GAILLARD-COADON
		Estelle BERGER	Stéphane JESIONKIEWICZ
			Gaël MOINE

ADMINISTRATION GENERALE

DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2122-22, le conseil municipal a décidé, par vingt voix pour et trois voix contre, de déléguer au maire une partie de ses attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Cette délégation comporte les attributions suivantes :

- 1 - arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2 - fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- 3 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la double limite d'un montant maximum de 200 000 € H.T. et du montant de chaque opération inscrite au budget.
- 4 - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 5 - passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 6 - créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 7 - prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 8 - décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
- 9 - fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts.
- 10 - exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines).
- 11 - intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux administratifs.
- 12 - régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
- 13 - donner, en application de l'article L. 134-I du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

DELEGATIONS DE FONCTION AUX ADJOINTS

Le maire a informé l'assemblée des délégations qu'il a accordées aux adjoints :

Christian SEUX, 1 ^{er} adjoint	Finances, économie, urbanisme
Pascale ROCHETIN, 2 ^{ème} adjointe	Culture et communication
Philippe MASSARDIER, 3 ^{ème} adjoint	Affaires scolaires, sports, commission de sécurité
Yvette ROCHETTE, 4 ^{ème} adjointe	Tourisme et personnes âgées
Michel TEYSSIER, 5 ^{ème} adjoint	Travaux VRD, bâtiments et énergie
Geneviève MANDON, 6 ^{ème} adjointe	Affaires sociales et jeunesse

INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités des élus sont fixées par référence à l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique et par rapport à la taille de la commune.

Bien que la loi autorise un taux de 43 %, l'indemnité du maire reste fixée comme précédemment à 32 % de cet indice, soit 1216,46 € ce qui correspond à l'indemnité de Maire d'une commune de 1000 habitants. De même, l'indemnité des adjoints a été fixée à 34% de l'indemnité maximale du maire, soit 556 € brut, bien que la loi autorise un taux de 40%. L'indemnité des conseillers délégués qui seront nommés ultérieurement a été fixée à 10% de l'indemnité maximale du maire soit 163 € brut.

VOIRIE 2014

Lors de sa séance du 28 février 2014, le conseil avait approuvé le programme annuel de voirie et autorisé le maire à consulter les entreprises selon la procédure des marchés adaptés (MAPA) qui permet de négocier avec les candidats.

Au vu du tableau de classement des offres, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer un marché de travaux de 125 281,56 € HT avec la société COLAS moins disant.

BATIMENTS COMMUNAUX – CORNICHE MAIRIE

En raison de l'effritement continu de la corniche de la façade principale de la mairie, le conseil municipal avait décidé lors de sa séance du 28 février 2014 d'inscrire au budget les travaux de remplacement de cette corniche.

Après consultation des entreprises, les offres ont été classées en fonction du prix et de la valeur technique. Le conseil municipal a autorisé à signer le maire à signer un marché de travaux de 52 780 € H.T avec l'entreprise REYNAUD.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La chronologie de la révision du plan local d'urbanisme a été retracée, depuis le début de la procédure, jusqu'à la dernière délibération du 6 décembre 2013 qui concernait le débat du conseil sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur plan d'urbanisme.

L'assemblée a approuvé l'organisation d'une exposition en mairie le 23 mai 2014 afin d'avoir un échange avec le public à ce stade d'avancement du projet.

Le travail de la commission consistera par la suite à élaborer le projet de zonage en fonction des objectifs du PADD avec le concours du Cabinet BEMO URBA.

SERVICE DES EAUX – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU RESEAU

L'année 2013 a été consacrée à un diagnostic complet du réseau. Ce diagnostic réalisé par le Cabinet NALDEO avec le concours des services techniques municipaux a été présenté à l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S). aux services du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il a notamment permis de rechercher les fuites qui pouvaient exister, grâce à la mise en place de compteurs de sectionnement sur l'ensemble du réseau, d'établir un SIG (Schéma d'Information Géographique) pour répertorier toutes les informations disponibles et de mettre en évidence les points forts et les points faibles du réseau public.

Parmi les travaux préconisés figurent en priorité le renouvellement de l'une des conduites les plus anciennes de Maissonnettes à Gaillard (réseau de 1969) et le renouvellement d'un réseau en PVC dans le lotissement de la Pierre du Lièvre (réseau de 1979) Les crédits nécessaires au renouvellement de ces deux réseaux ont été inscrits au budget primitif 2014. Le conseil municipal a décidé de confier au bureau d'étude AVAC-MTD Ingénierie une mission de maîtrise d'œuvre pour un coût forfaitaire de **12 400 €**.

CEREMONIES COMMEMORATIVES DU 8 MAI 1945

Les cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 auront lieu exceptionnellement le samedi **10 mai à 10h30**. Après le dépôt de gerbe au monument aux morts, l'inauguration de l'exposition de la société d'histoire et de St-Genest-Passion en mairie sera suivie du verre de l'amitié.

ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014

Le planning pour la tenue des bureaux de vote a été élaboré en vue des prochaines élections européennes du 25 mai 2014 (*horaire d'ouverture des bureaux : 8h/18h*)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h20.